



## Demande de garde répétée, pour ne pas se présenter à l'audience

Par **tom2554**, le **11/04/2013** à **16:55**

Mon ex-conjoint ne s'occupe plus de notre fille depuis plus de 10 ans, na jamais payé la pension alimentaire.

Suite à suspicion d'attouchement sur notre fille, il n'avait le droit de la voir qu'en milieu protégé.

Il n'a jamais profité de ce droit sous prétexte qu'il n'avait pas le droit de l'emmener ou de venir avec son amie.

Depuis 10 ans c'est la troisième demande de garde qu'il fait.

Pour préciser je n'habite plus dans le même département que lui.

Il me fait peur, il avait été condamné pour coups et blessures sur ma personne, je n'est jamais eu non plus l'argent pour les dommages.

J'ais eu le courrier recommandé par ma mère, car dernière adresse connue.

Pour le 2 demandes précédentes, je me suis faite représenter par une avocate.

L'avocate me demande 1000€ pour me représenter à l'audience, je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnel car mon nouveau conjoint travail, même si cette affaire ne le regarde pas.

J'ai bien peur encore une fois de payer pour rien, car je pense qu'il ne viendra pas à l'audience.

Qu'est il possible de faire par faire arrêter ces demandes multiples qui ne servent juste à m'emmerder et me faire dépenser de l'argent pour rien.